



ACIDH

Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains

Action against impunity for human rights

N°701, avenue Kasavubu Q. Makutano

Commune de Lubumbashi Bâtiment ex Léopold II, Appartement 10

Référence Station Mulykap

Tél. : 00 243 9 970 25 331 et 00243997108022

E-Mail : info@acidhcd.org

Site web: www.acidhcd.org

REUNION TRIPARTITE :

COMMUNAUTE LOCALE – ENTREPRISE MINIERE - GOUVERNEMENT

A SAKANIA, DANS LA PROVINCE DU KATANGA

AVEC L'APPUI FINANCIER D'OSISA

En date du 13 /11/2013 à Sakania, l'Action contre l'Impunité pour les Droits Humains a organisé une première réunion tripartite dans le cadre de l'exécution du projet **Renforcement des Capacités, Justice Environnementale et Assistance Judiciaire** ayant pour objectif global de faire des communautés locales des acteurs incontournables dans la prise des décisions qui affectent leur existence et de promouvoir la prise en compte des préoccupations des communautés locales à travers les programmes sociaux et environnementaux des entreprises minières, par l'instauration d'un dialogue tripartite. Y ont pris part 43 délégués des communautés locales de Sakania , 1 représentant de Frontier Sprl (ENRC), une entreprise minière exploitant le cuivre à Sakania, ainsi que 2 représentants de l'autorité administrative locale.

Hormis une petite introduction qui précise le contexte de la tenue de la réunion ainsi qu'une brève présentation de la cité de Sakania, le présent résumé comporte 4 parties, à savoir : les objectifs de la réunion, son déroulement, la participation ainsi que les résultats obtenus à l'issue de la dite réunion.

*L'ACIDH est une ONG des Droits Humains créée le 15 janvier 2004 avec pour objectif : Mettre fin à l'impunité en RDC.
Personnalité juridique : Arrêté Ministériel N°214/CAB/MIN/J&DH/2011 du 07 Juin 2011*

1. Présentation de la cité de Sakania

La cité de Sakania est située à 260 km au sud-est de Lubumbashi, dans la province du Katanga. C'est une cité dont la population estimée à 63.596 habitants vit essentiellement de l'agriculture et de la fabrication de la braise.

C'est dans cette cité qu'est implantée l'entreprise minière Kazakhe ENRC qui a acheté le permis de Frontier sprl.



2. Objectifs de la réunion

La réunion avait quatre objectifs principaux:

- La présentation du comité des représentants de la communauté à l'entreprise Frontier Sprl (ENRC) ainsi qu'aux autorités politico-administratives locales représentant le Gouvernement.
- La remise à l'entreprise ENRC et au Gouvernement du rapport rédigé par ledit comité sur les problèmes auxquels fait face la population locale ;
- La création d'un cadre de concertation (d'échange) où les réalisations sociales et environnementales de l'entreprise seront traitées par les trois parties;
- L'élaboration et l'adoption d'un plan de suivi des recommandations contenues dans le rapport publié et présenté par la communauté locale.

3. Déroulement de la Réunion

Sous la modération des membres de l'ACIDH, la réunion a débuté par un mot d'introduction prononcé par M. Petrus, suivi de la présentation aux participants des autorités politico-administratives présentes dans la salle et de l'exécution de l'hymne national.

Ensuite, M. Christian Mwila, membre du comité des communautés locales, a présenté le rapport d'enquête effectué par ledit comité sur l'état des lieux de la cité de Sakania intitulé « Sakania: d'hier à demain » aux autorités politico administratives et à l'entreprise Frontier Sprl (ENRC).

Le rapport a mis en exergue plusieurs problèmes auxquels est confrontée la population

locale. C'est notamment l'accès difficile à l'eau potable, à l'électricité, aux soins de santé et à l'emploi.

Un autre membre de la communauté, représentant des victimes de perte des champs, a expliqué les circonstances dans lesquelles les cultivateurs avaient été expropriés de leurs



champs par l'entreprise Frontier Sprl, filiale de First Quantum Minéral. Il a aussi insisté sur l'indemnisation quasi insuffisante qu'ils avaient reçue. Il a ainsi déploré l'insouciance de l'actuelle entreprise par rapport à leurs cas.

Pour terminer, Mr Christian a évoqué le préjudice causé par le non organisation des consultations préalables par l'entreprise avant son installation officielle.

Prenant la parole pour le compte des délocalisés de KIMFUMPA, Madame Maguy MUMBA du village Kimfumpa a, déploré l'absence dans son village de tous les services sociaux de base, à savoir : un centre de santé, une maternité, un puits d'eau, etc. d'une part et d'autre part la non scolarisation

de tous les enfants du village.

Elle a présenté dans une bouteille de l'eau impropre à la consommation dont se contentent tous les habitants du village Kimfumpa consomment faute de mieux. Elle a également fustigé le fait que l'entreprise ne leur octroie pas d'intrants agricoles à l'instar d'autres

cultivateurs. Elle a enfin déclaré que certaines personnes commencent déjà à quitter le village Kimfumpa à cause du manque de terres arables et de services sociaux de base. La détérioration des maisons a également été évoquée.

Après les échanges, le représentant de l'entreprise ENRC, M. Jacques KYABULA, a passé en revue les différents projets sociaux réalisés par son entreprise, entre autres le forage des puits et la réhabilitation des routes internes.

Pour sa part, l'administrateur du territoire adjoint parlant au nom du gouvernement a déclaré qu'il tient au mot le représentant de Frontier au sujet des déclarations faites au cours de cette réunion. Il a encouragé l'entreprise à travailler pour le bien-être des communautés locales affectées directement par ses activités. Il a également souhaité plein succès au travail du comité des communautés locales qui est celui de promouvoir le développement durable de Sakania.

- ***Du cadre de concertation***

La réunion a été clôturée par la mise en place d'un cadre de concertation regroupant le service social de l'entreprise, l'autorité politico-administrative en la personne du chef de cité et trois membres du comité représentant la population locale.

Des réunions périodiques seront organisées en vue d'évaluer les différentes réalisations de l'entreprise par rapport aux attentes de la population selon un plan de suivi négocié par les trois parties.

4. Participation satisfaisante

Initialement prévue pour 40 participants, la réunion a connu la participation de plus de 50 personnes issues des différentes couches de la population (habitants de Sakania, autorités, entreprise, cultivateurs, délocalisés de Kimfumpa, services techniques de l'Etat : environnement, développement rural, etc.)

Il faut cependant noter que la réunion a connu une faible participation des femmes : 6 seulement (une journaliste, un agent de l'Etat et 4 femmes maraichères).



5. La réunion a produit des résultats immédiats

Ayant été d'accord avec le comité par rapport aux revendications de la population sur la précarité des conditions de vie de la population du village KIMFUMPA et ses environs, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux soins de santé, l'entreprise a décidé de dépêcher une équipe d'experts aux villages KIMFUMPA et KABUMBA pour évaluer leur état des besoins pressants.

L'entreprise a également annoncé la tenue prochaine des consultations de la population (fin 2013- début 2014).

Elle a affirmé qu'elle restera attentive aux cris d'alarme de la population de Sakania en général, et ce, dans la mesure du possible.

La couverture médiatique de la réunion a été assurée par Radio OKAPI, qui a recueilli les impressions des quelques participants.

Maitre **LUMBU FAILA Carole**
Directrice de Publication